

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Nomination de M<sup>e</sup> Zoë Lafrance à titre de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

**Vaudreuil-Dorion, le 30 janvier 2024** – Le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion est heureux d’annoncer la nomination de M<sup>e</sup> Zoë Lafrance au poste de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

M<sup>e</sup> Lafrance, qui occupait le poste de directrice des affaires juridiques et greffière à la Ville de L’Île-Perrot, entrera en fonction le 5 mars. Avocate de formation et membre du barreau, elle travaille dans le milieu municipal depuis 2018. Parallèlement à sa carrière, elle complète une maîtrise en administration publique, profil gestionnaire à l’École nationale d’administration publique.

« Nous sommes honorés d’avoir attiré une candidate d’expérience, qui se distingue par sa rigueur, son dévouement et son dynamisme, pour compléter l’équipe de direction. Ayant grandi à Vaudreuil-Dorion, M<sup>e</sup> Lafrance a démontré une grande passion pour notre Ville et pour le monde municipal, faisant d’elle une candidate idéale pour le poste. Nous lui souhaitons la bienvenue et avons hâte de bénéficier de son expertise pour tous les grands projets qui l’attendent », a déclaré M<sup>e</sup> Mélissa Côté, directrice générale adjointe et greffière par intérim à la suite du départ à la retraite de M<sup>e</sup> Jean St-Antoine en décembre dernier.

M<sup>e</sup> Lafrance sera à la tête d’une équipe de six employés. Le Service du greffe et des affaires juridiques assure le soutien administratif et juridique nécessaire à la tenue et au suivi des assemblées du conseil municipal. Il est responsable du processus d’adoption des règlements et de l’ouverture des soumissions. Il publie les avis publics requis par la loi. Il reçoit et gère les réclamations contre la Ville et gère les demandes d’accès à l’information. Il est le gardien de l’ensemble des archives de la Ville et procède à la vente des immeubles dont les taxes sont impayées. Enfin, le greffier agit à titre de président lors d’élections ou de référendums municipaux.